

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-SAVOIE

Arrondissement
de Saint-Julien

**MAIRIE
D'ANNEMASSE**

SDG/CM/491754 -
021.2016

L'an deux mille seize, le dix-huit février,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire.

Présents : MM. les Membres du conseil en exercice

Absents représentés : Mme Cuny, M. Aebischer, Mme Ali Ahmad, Mme Méline, Mme Fradet, Mme Denos, Mme Duret-Nasr, M. Bogeat

Absents excusés : M. Bilavam

Absents : Mme Zaghouane, M. Bel Ghali

Secrétaire de Séance : Mme Lachenal

Objet : Projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains - Motion commune d'Annemasse-Les Voirons Agglomération et des douze communes de la communauté d'agglomération sur le projet

L'Etat a engagé une phase de concertation publique du 18 janvier au 18 mars 2016 sur le projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains. Annemasse-Les Voirons agglomération ainsi que les douze communes du territoire de l'agglomération ont souhaité donner un avis commun sur le projet.

Le territoire du genevois français et du Chablais connaissent une forte croissance démographique qui engendre une augmentation forte et régulière de la mobilité et donc du trafic automobile. Les perspectives de développement montrent que cette tendance devrait se poursuivre, ce qui nécessite de proposer des solutions multimodales adaptées ; c'est pourquoi Annemasse Agglo soutient de longue date le projet de désenclavement multimodal du Chablais, tant dans sa dimension routière que ferroviaire.

La nécessité d'aller au bout du projet pour limiter ses impacts négatifs, tant sur le volet routier...

Nous notons qu'à ce jour plusieurs composantes du projet ont été engagées, mais que deux volets sont encore au « point mort » :

- La liaison A40-Chasseurs, fondamentale pour connecter le désenclavement du Chablais à l'autoroute, et dont les dysfonctionnements actuels (dangerosité, saturations récurrentes) demandent une action rapide et vigoureuse au bénéfice de l'ensemble de la Haute-Savoie du nord,
- La liaison Veigy – Machilly, prévue en complément du projet Machilly – Thonon-les-Bains afin d'assurer l'écoulement depuis le Chablais du trafic pendulaire en direction de Genève :
 - Si nous savons que la réalisation de cette infrastructure est aujourd'hui complexe, elle nous semble fondamentale pour limiter, les flux de frontaliers traversant l'agglomération annemassienne en provenance du Chablais,
 - A défaut de sa réalisation, nous serons extrêmement vigilants quant à la manière dont le projet de désenclavement du Chablais limite l'impact des flux pendulaires sur le réseau viaire, notamment sur les grands axes de l'agglomération annemassienne et sur les secteurs ruraux des communes longeant le Foron.

...que sur le volet transport public.

Le département de la Haute Savoie et les collectivités territoriales du Chablais se sont engagées à réaliser un Bus à Haut Niveau de Service entre Thonon-les-Bains et Veigy, ainsi que des P+R ferroviaires le long du Léman Express.

L'agglomération d'Annemasse soutient ces projets et s'est engagée à développer un système de mobilité qui s'appuie :

- sur une offre alternative performante aux véhicules individuels motorisés en particulier dans les centres urbains,
- sur la mise en place de P+R (notamment ceux de Machilly et des Chasseurs pour le secteur concerné).



La mise en place de ce système demande de réorganiser la circulation en périphérie de l'espace urbain, afin de laisser de la place aux transports publics dans les centres. C'est pourquoi Annemasse Agglo, toujours vigilante à assumer ses responsabilités en matière de circulation automobile, s'est engagée avec le département sur l'amélioration du nœud d'Etrembières et des voies (quais d'Arve) qui permettent de redistribuer la circulation sur les différents axes de l'agglomération. Mais cet effort ne peut être envisagé que si un système routier efficace assure la liaison entre le genevois, la basse vallée de l'Arve et le Chablais, permettant de réduire les flux de transit au cœur de l'agglomération.

Là encore, pour obtenir un système de mobilité efficace, tant dans l'agglomération annemassienne que dans les bassins limitrophes, tout le nord de la Haute-Savoie a besoin d'une liaison A40-Chasseurs nettement plus performante qu'aujourd'hui.

Cette amélioration doit impérativement être faite au plus tôt, et en tous cas avant la réalisation de l'infrastructure Machilly – Thonon-les-Bains.

Points de vigilance :

L'analyse du dossier proposé à la concertation appelle plusieurs points de vigilance liés à l'augmentation du trafic et à son impact sur le réseau routier d'Annemasse Agglo :

- augmentation du trafic en direction de Genève via les douanes du nord de l'agglomération situées sur les RD 2 et RD 15 (Carra, Cornières, Renfile, Moniaz) situées sur des voies à faible gabarit dans des secteurs bâtis inadaptés à un fort trafic,
- augmentation du trafic entre l'autoroute A 40 et le carrefour des Chasseurs à la fois sur la RD 903 (liaison Chasseurs – Findrol) et la RD 1206 en direction d'Annemasse et d'Etrembières, augmentation du trafic sur les voies de raccordement à la RD 903 notamment la RD 907/route de Taninges et la RD 9 (Findrol – Pont de Fillinges).
- Annemasse Agglo souhaite vivement que dans le cadre de la concertation une analyse complète des impacts du projet sur ces flux soit effectuée.

Par ailleurs, le territoire souhaite que l'articulation de ce projet avec le projet suisse de nouvelle traversée du lac, envisagé par le canton de Genève à l'horizon 2025-2030, soit étudiée.

Enfin, il est préconisé que le coût du péage de la nouvelle liaison soit modéré pour ne pas limiter son attractivité, comme constaté sur d'autres sections autoroutières départementales.

Il est proposé au conseil municipal :

- de réaffirmer le soutien du territoire au projet de désenclavement multimodal du Chablais et en particulier à la liaison autoroutière concédée Machilly – Thonon-les-Bains,
- d'affirmer la nécessité d'aménager en voie rapide la liaison A 40 Chasseurs via Findrol au plus tôt, et en tous cas dans un délai compatible avec la mise en service de la nouvelle liaison autoroutière, en veillant particulièrement à la limitation des nuisances pour les riverains.
En effet, ce barreau Findrol – Chasseurs a un rôle fondamental de voie de transit et d'accès privilégiés au Chablais. C'est un équipement fondamental pour soulager l'agglomération annemassienne des flux de grand transit et pour permettre à l'Agglo d'organiser un système de mobilité efficace, développé prioritairement sur les transports publics,
- de soutenir le projet de Bus à Haut Niveau de Service entre Thonon-les-Bains et Veigy et les différents projets de P+R,
- de demander l'étude des impacts en matière de flux et la réflexion sur des mesures d'accompagnement qui en découlent, notamment entre Machilly et l'A 40 et sur les liaisons en direction de la Suisse,
- de demander des éléments de perspective à plus long terme sur le projet pour tenir compte du nouveau projet genevois de traversée du lac,
- de préconiser un tarif du péage modéré pour l'utilisateur afin de garantir l'attractivité de la liaison autoroutière.

Le conseil municipal,

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

REAFFIRME le soutien du territoire au projet de désenclavement multimodal du Chablais et en particulier à la liaison autoroutière concédée Machilly – Thonon-les-Bains,

AFFIRME la nécessité d'aménager en voie rapide la liaison A 40 Chasseurs via Findrol au plus tôt, et en tous cas dans un délai compatible avec la mise en service de la nouvelle liaison autoroutière, en veillant particulièrement à la limitation des nuisances pour les riverains.

En effet, ce barreau Findrol – Chasseurs a un rôle fondamental de voie de transit et d'accès privilégiés au Chablais. C'est un équipement fondamental pour soulager l'agglomération annemassienne des flux de grand transit et pour permettre à l'Agglo d'organiser un système de mobilité efficace, développé prioritairement sur les transports publics,

SOUTIENT le projet de Bus à Haut Niveau de Service entre Thonon-les-Bains et Veigy et les différents projets de P+R,

DEMANDE l'étude des impacts en matière de flux et la réflexion sur des mesures d'accompagnement qui en découlent, notamment entre Machilly et l'A 40 et sur les liaisons en direction de la Suisse,

DEMANDE des éléments de perspective à plus long terme sur le projet pour tenir compte du nouveau projet genevois de traversée du lac,

PRECONISE un tarif du péage modéré pour l'usager afin de garantir l'attractivité de la liaison autoroutière.

Le Maire certifie le caractère exécutoire des présentes par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité :

- transmission en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 22 FEV. 2016
- affichage ou notification le 23 FEV. 2016
- réception du bordereau d'acquittement le 22 FEV. 2016

Le Maire,

